

La thèse de « l'option finale »

Le mois de novembre nous rappelle de prier pour nos défunts. Il nous invite également à nous préparer nous-même à mourir. Pourquoi cela ? Au moment même de notre mort nous serons jugés par Dieu, et recevrons une récompense qui correspond à la qualité de notre vie sur terre : si nous mourrons dans la grâce de Dieu, nous serons sauvés et irons au paradis pour toujours – en passant, si besoin est, par le purgatoire. Si mourrons éloignés de Lui pour toujours : c'est la damnation éternelle de l'enfer.

Le côté sérieux du jugement – dramatiquement mis en scène par la séquence *Dies Irae* – n'a de sens que si le jugement particulier qui suit immédiatement la mort en est vraiment un, c'est-à-dire, si nous sommes véritablement jugés sur les faits et dires de notre vie. S'il y avait une sorte de « salle d'attente » après la mort, où l'on pouvait réévaluer sa vie et changer l'orientation prise durant celle-ci, alors le jugement n'aurait plus rien d'alarmant et, de fait, ne serait plus du tout un jugement – ce serait plutôt une illumination qui permettrait de voir plus clair et d'ajouter un dernier acte à sa vie alors qu'on est déjà mort. C'est ce qu'on a appelé « l'option finale ». Bien des idées de ce genre circulent parmi les chrétiens. Cependant elles ne relèvent nullement de la foi catholique. Elles sont une illusion inspirée par des philosophies païennes et manifestent une démission de responsabilité devant la difficulté de vivre de manière vraiment chrétienne.

Tout se joue en ce monde

Selon toute la tradition catholique (clairement résumée dans le *Catéchisme de l'Église catholique*, nn. 1021-22 et 1051), en effet, la grâce est donnée *en cette vie*, par le moyen de l'Église et de ses sacrements, de trouver Dieu et de vivre dans son amitié. C'est en ce monde, et en ce monde uniquement, que l'on mérite de voir Dieu ou de le perdre. Ces paroles de saint Paul sont à prendre au sens littéral : « *Il faut que tous nous soyons mis à découvert devant le tribunal du Christ, pour que chacun recouvre ce qu'il aura fait pendant qu'il était dans son corps, soit en bien, soit en mal* » (2 Cor 5, 10). C'est sur les actions faites *dans le corps* que nous serons jugés. En effet, le jugement porte sur nos actes humains, et seul le composé corps/âme est capable de faire des actes humains. En d'autres termes, seuls les actes posés dans la chair peuvent être récompensés par Dieu, en bien ou en mal. En christianisme, il est donc impossible de concevoir le moyen de se sauver grâce à une décision qui serait prise alors qu'on est déjà mort, et c'est bien ce qu'on veut dire quand on parle de « l'option finale ». Pour cette raison, quiconque

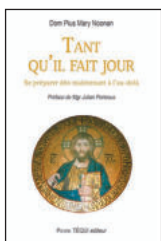
donnerait à croire qu'il est possible de se convertir après la mort est en opposition avec la foi catholique.

Certes, jusqu'au dernier moment de la vie, la grâce de Dieu peut nous atteindre, et parfois la personne qui la reçoit n'est plus capable de manifester extérieurement des sentiments de conversion. C'est pourquoi nous prions pour tous les défunts, même si, avant de mourir, ils n'ont donné aucun signe de repentir ou de conversion à la vraie foi. Il ne faut cependant pas oublier que, selon le dire des saints, des conversions sur le lit de mort sont rares et difficiles. Saint Alphonse de Liguori écrit : « *Le Seigneur ne dit pas de nous préparer quand nous arrive la mort, mais d'être prêts pour cette heure; de fait, le temps de la mort est un temps de trouble dans lequel il est moralement impossible de bien se préparer pour comparaître au jugement et obtenir la sentence favorable* » (*Voie du Salut*). Et saint Louis de Grenade en tire cette conclusion : « *Généralement parlant... une mauvaise vie sera suivie d'une mauvaise mort, tout comme une bonne mort sera la conséquence d'une bonne vie... C'est là une vérité qu'on rencontre à chaque page des Écritures... C'est là l'abrégé de toute la philosophie chrétienne* » (*Guide des Pécheurs* 1, 3). La parole de Dieu nous dit, en effet : « *Si un arbre tombe, au sud ou bien au nord, l'arbre reste où il est tombé* » (Ec 11, 3). Saint Thomas explique : « *Chacun sera tel à ce jugement qu'il sera sorti de la vie. Il faut donc veiller, afin qu'au moment de la mort nous soyons trouvés dignes* » (*Lecture sur Hébreux*, ch. 10).

Le message que cet enseignement cherche à communiquer est simple : nos actes humains nous forment et préparent notre éternité. Chaque action, ici et maintenant, peut laisser en nous une trace qui ne s'effacera jamais. Les choix que nous faisons en ce monde comptent vraiment, car ce sont eux qui déterminent notre éternité. Le cardinal Journet montre pourquoi il en est ainsi : « *Le passage de l'en-deçà à l'au-delà est un passage à niveau. Les richesses du ciel sont anticipées dans celles de la grâce; les privations de l'enfer sont anticipées dans celle du péché mortel. Qui comprendrait le mystère du péché mortel aurait compris le mystère de l'enfer qui l'éternise* » (*Le mal, essai théologique*).

La conclusion que nous pouvons tirer de cette vérité est résumée par saint Benoît en trois formules lapidaires : « *Craindre le jour du jugement. Avoir chaque jour la mort devant les yeux, comme étant près de nous surprendre. Veiller sur ses actions dans tous les moments de sa vie* » (*Règle*, ch. 4). Ne remettons pas à demain notre conversion, car nous ne savons pas si nous aurons un lendemain. Si besoin est, allons nous confesser. Le Seigneur nous aime. Ne le faisons pas attendre.

Dom Pius Mary Noonan ■



Dom Pius Mary Noonan, prieur du monastère Notre-Dame Priory à Colebrook, en Tasmanie (Australie), est docteur en théologie de l'Institut Saint-Thomas d'Aquin (ISTA) à Toulouse et l'auteur de :

■ *L'option finale dans la mort : réalité ou mythe ?*, Téqui, 2016, 612 pages, 29,90 € (thèse doctorale soutenue en 2015),

■ *Tant qu'il fait jour : se préparer dès maintenant à l'au-delà*, Téqui, 2022, 136 pages, 12,50 € (version abrégée et simplifiée de la thèse).